

## SOLIDARITÉS

### ACTION SOCIALE

CNSA  
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

#### Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2008 relative aux délégations de signature de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

NOR : SJSX0831144S

Le directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,  
Vu l'article L. 14-10-3 IV du code de l'action sociale et des familles ;  
Vu l'article R. 14-10-16 du code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le décret du 27 juin 2008 portant nomination du directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;  
Vu la décision n° 2008/007 relative à l'organisation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

La présente décision a pour objet de fixer le champ des délégations de signature prévues à la première phrase du dernier alinéa de l'article R. 14-10-16 du code de l'action sociale et des familles.

#### Article 2

Délégation est donnée par le directeur de la CNSA pour signer en son nom, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions ou conventions autres que les décisions attributives de marchés aux agents ci-dessous mentionnés exerçant des fonctions de direction :

1. Mme Bloch (Marie-Aline), directrice scientifique ;
2. Mme Condroyer (Florence), directrice de la communication ;
3. Mme Delpit (Emilie), directrice de projet qualité et prospective ;
4. Mme Moreau (Bernadette), directrice de la compensation de la perte d'autonomie, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Mme Richart-Lebrun (Annie), directrice déléguée à la compensation de la perte d'autonomie, et en d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Moreau et de Mme Richart-Lebrun, M. Loirat (Jean-Louis), directeur délégué au réseau ;
5. M. Renoux (Alain), directeur financier et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, M. Vellet (Patrice), adjoint au directeur financier ;
6. Mme Sylvain (Evelyne), directrice des établissements et services médico-sociaux, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci à M. Droal (Hervé), directeur délégué ;
7. M. Masclaux (Alain), directeur de la maîtrise d'œuvre des systèmes d'informations ;
8. Mme Warusfel-Maurel (Marie-Françoise), directrice des ressources humaines et de l'organisation ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Mme Besse (Isabelle), adjointe à la directrice des ressources humaines et de l'organisation.

*Le directeur de la CNSA,*  
L. VACHEY